

11 juin 2013

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 04 juin 2013**

Etai<sup>ent</sup> présents : Patrick BERNARD ; René PARISOT ; Valérie DEPIERRE ; René BERNARD ; Marie-Thérèse MOUREY ; Philippe BULABOIS ;

Absente : Valérie ARBEL ; Yves REYNAUD ; Jean-Paul GUIGNARD excusé donne pouvoir à Valérie DEPIERRE

Secrétaire de séance : Philippe BULABOIS

### **Composition des conseils communautaires en vue de l'échéance des élections 2014**

La date limite pour délibérer étant repoussée, et comme dans tous les cas de figure Villette aura 2 délégués, le conseil municipal sur proposition du maire décide d'attendre l'avis des petites communes pour prendre une décision.

### **Mission de consultation des entreprises pour travaux d'assainissement**

Le conseil à l'unanimité retient le devis de Verdi Ingénierie, d'un montant de 1 243,84 € TTC, pour une mission de consultation des entreprises, pour résorber les points noirs dans le cadre de l'étude diagnostique du système d'assainissement de la commune.

Les crédits sont prévus au budget.

Le maire informe le conseil de la copie du courrier du maire d'Arbois adressé à la DDT, l'informant de l'accord de la ville d'Arbois sur le principe de réalisation des travaux de mise en séparatif du réseau de Villette situé sur la commune d'Arbois.

### **Travaux rénovation et extension salle polyvalente. Missions type L + SEI + PS + HAND + HANDCO**

Le conseil municipal retient le devis de SOCOTEC, d'un montant de 3 800 € HT, pour assurer le contrôle technique pour les travaux de rénovation et extension de la salle polyvalente, soit effectuer les missions obligatoires de type L + SEI + PS + HAND + HANDCO et donne pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ces missions.

### **Entretien des bornes incendie.**

Le conseil municipal à l'unanimité, donne pouvoir au maire pour renouveler la convention de prestation de service avec la société SOGEDO, fermier du syndicat des eaux de la région Arbois-Poligny, pour l'entretien des bornes incendies, selon modèle présenté.

### **Décisions modificatives budget M49, exercice 2013**

Le conseil municipal décide les modifications suivantes sur le budget M49, exercice 2013:

pour intégration de l'étude diagnostique réseau assainissement qui est suivie de travaux :

Section investissement : dépenses, chapitre 041, compte 2315 : 12 973 €, recettes, chapitre 041, compte 203 : 12 973 €.

Et pour le budget M14, exercice 2013

Section investissement : dépenses :	chapitre 23, compte 2315 :	- 2430 €
dépenses :	chapitre 204, compte 204112 :	+ 2 430 €
dépenses :	chapitre 041, compte 2315 :	+ 1 113 €
recettes :	chapitre 041, compte 238 :	+ 30 €

recettes : chapitre 041, compte 2138 : + 1 083 €

Section de fonctionnement : dépenses :

chapitre 042, compte 681 : + 800 €

chapitre 011, compte 61522 : - 400 €

chapitre 011, compte 61523 : - 400 €

### **Subventions 2013**

coopérative scolaire de l'école Saint Just d'Arbois, primaire et maternelle :

Le conseil décide d'accorder à la coopérative scolaire de l'école primaire et maternelle Saint Just d'Arbois, une subvention de 38 € par enfant et par an, pour les activités para-scolaires.

Cette somme sera versée sur présentation de justificatifs (factures), le coût par élève, et le nombre d'enfants concernés.

Club « Mon plaisir » (Villette-les Arbois) : le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention fonctionnement à cette association pour l'année 2013 de 150 €.

### **Drainage et élargissement Chemin Rue de la Forêt**

Après consultation des entreprises et ouverture des offres, le conseil municipal retient le devis le moins disant de la SARL BENOIT TP pour les travaux d'élargissement et drainage du chemin de la Forêt, d'un montant de 10 897,95 € TTC, autorise le maire à commander les travaux et les faire exécuter, et signer tout document s'y rapportant. Les crédits sont inscrits à la section d'investissement du budget communal.

### **Assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement collectif, rapport annuel de synthèse de fonctionnement du système d'assainissement collectif**

Résultat médiocre. Ceci confirme la nécessité de lancer des travaux sur le réseau afin d'éliminer des eaux parasites.

Conseil en Energie Partagé (CEP) : le SIDEC souhaite répondre à un appel à projets du Conseil Régional et de l'Adème pour créer un nouveau poste de Conseiller en Energie Partagé. Le Pays du Revermont est prêt à soutenir la candidature du SIDEC, sous réserve que les communes du territoire soient intéressées par ce service. Le conseil municipal ne soutient pas cette action.

**SICTOM de Champagnole**, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés : le maire informe les conseillers de l'existence de ce document qui est leur à leur disposition à la mairie.

**Ruisseau de Rosière :** le fauchage sera réalisé par l'entreprise DELACROIX

### **Bâtiment communal 18 Grande Rue (maison Chuard)**

Le maire expose : afin d'élaborer un cahier des charges pour la réhabilitation future de ce bâtiment, qu'il est important d'en définir l'utilisation.

Plusieurs pistes ont été évoquées, logement, copropriété, locaux pouvant accueillir une ou plusieurs activités commerciales.

Suite à une visite du bâtiment avec le président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie du Jura (UMIH 39) et la direction du développement économique et de l'information de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura,

le conseil municipal autorise le maire à élaborer un cahier des charges en collaboration avec l'appui des services du Conseil Régional en charge du tourisme et du comité départemental du tourisme ; à lancer la consultation auprès de cabinets spécialisés afin d'établir un audit et déterminer les besoins et répondre à la demande en matière d'accueil touristique et de restauration.

Le conseil municipal sollicite le conseil Général du Jura et la Région de Franche Comté pour une subvention au taux maximum pour financer cette étude et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires.

### **Location logement communal maison « Les Grands Prés » type F4, situé 1 Rue des Grands Prés**

Le conseil municipal suite au préavis de résiliation du contrat de location du logement communal cité en objet, par le locataire actuel, après délibération décide de louer cet appartement à compter du 1<sup>er</sup> août 2013 dans les mêmes conditions du bail existant et au même tarif soit 595 € par mois, donne pouvoir au

maire pour retenir un candidat, en concertation avec les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoints, et l'autorise à signer le bail de location avec le futur locataire ou à relancer une publication en cas de non confirmation.

### **Informations et questions diverses**

Sonnerie des cloches : en panne, l'entreprise en charge de l'entretien a été prévenue.

ONF : le maire fait part aux conseillers du mail de Samuel CORNE, agent ONF concernant le non-respect du règlement d'affouage par certains affouagistes et des sanctions qu'il souhaite prendre. Copie de ce mail sera adressée à tous les affouagistes. Le conseil soutient le garde ONF dans ses décisions.

Bois coupé : l'acheteur n'est toujours pas venu chercher le reste de son bois. Le maire demande à l'adjoint de bien vouloir le faire bâcher par l'employé communal, et de faire un lot à vendre pour le reste. Les personnes intéressées par l'achat de bois façonné sont priées de se faire connaître en mairie.

Sécurité : Madame MOUREY attire une nouvelle fois l'attention du conseil municipal sur la vitesse excessive des véhicules et tout particulièrement à l'approche des arrêts de bus. Le maire rappelle que la première solution et la moins onéreuse est le respect des vitesses par les habitants de la commune. D'autre part que des travaux importants et onéreux peuvent être prévus mais avec des résultats très aléatoires. Les passages pour piétons seront repeints.

Le secrétaire de séance,  
P. BULABOIS

Le maire,  
P. BERNARD